Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260610-2026_27-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2026

Délibération n°2026-27

L'an deux mil vingt-six le dix juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Berger, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de Convocation : 27/05/2026
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 11/06/2026

Présents : Patrick BERGER, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, René BELLOUR, Henriette GLORENNEC, Julien GUEGUEN, Jérémy LE ROCH, Sylvie RANA, Alexandre ROUSSEAU.
Absents : Françoise BIZIOU, Morgane GLORENNEC
Procurations : Françoise BIZIOU à Gabriel GENTRIC, Morgane GLORENNEC à Henriette GLORENNEC

Madame Ghislaine PORCHER a été nommée secrétaire de séance

OBJET : **Demandes de subventions reçues**

Il est présenté au Conseil municipal les demandes de subventions de Secours Catholique, de l'association Enfance et partage, du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29), de Radio Nord Bretagne et du Club de gymnastique de Scrignac.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une subvention de 80,00 € au Secours Catholique, délégation du Finistère,
ATTRIBUE une subvention de 80,00 € à l'association Enfance et partage, comité de Quimper,
ATTRIBUE une subvention de 100,00 € au Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29)
DECIDE de ne pas attribuer de subvention à Radio Nord Bretagne et au club de gymnastique de Scrignac.

Fait à Lannéanou, le 11 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Ghislaine PROCHER

Le Maire,
Patrick BERGER